Fiche d’information sur le produit

RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) 2019/2014

Nom du fournisseur ou marque commerciale	Miele
Adresse du fournisseur	Carl-Miele-Straße 29, 33332 Gütersloh, DE
Référence du modèle	PWM 507 [EL DP]

Paramètres généraux du produit

Paramètre	**Valeur**		**Paramètre**	**Valeur**	
Capacité nominale[(a)] (kg)	7.0		Dimensions en cm	Hauteur	85
				Largeur	60
				Profondeur	71
Indice d’efficacité énergétiqu IEE_W[(a)]	51.9		Classe d’efficacité énergétique[(a)]	A	
Indice d’efficacité de lavage[(a)]	1.036		Efficacité de rinçage (g/kg)[(a)]	4.0	
Consommation d’énergie en kWh par cycle, sur la base du programme “eco 40-60” sur une combinaison de charges pleines et partielles. La consommation réelle d’énergie dépend des conditions d’utilisation de l’appareil.	0.447		Consommation d’eau égale en litres par cycle, sur la base du programme “eco 40-60” sur une combinaison de charges pleines et partielles. La consommation d’eau réelle dépend des conditions d’utilisation de l’appareil et de la dureté de l’eau.	37	
Température maximale à l’intérieur du textile traité[(a)] (°C)	Capacité nominale	34	Taux d’humidité résiduelle pondéré[(a)] (%)	44.0 %	
	Moitié	31			
	Quart	24			
Vitesse d’essorage[(a)] (t/m)	Capacité nominale	1600	Classe d’efficacité d’essorage[(a)]	A	
	Moitié	1600			
	Quart	1600			
Durée du programme[(a)] (h:min)	Capacité nominale	3:19	Type de construction	Pose libre	
	Moitié	2:39			
	Quart	2:39			
Classe d’émissions de bruit acoustique dans l’air[(a)] (phase d’essorage)	72		Classe d’émissions de bruit[(a)] (phase d’essorage)	A	
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	0.50		Mode veille (W) (le cas échéant)	-	
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	4.00		Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	2.00	

Durée minimale de la garantie offerte par le fournisseur	12 mois
Ce produit a été conçu pour libérer des ions argent au cours du cycle de lavage	non

Informations supplémentaires

[(a)] Pour le programme “eco 40-60”

Lien internet vers le site web du fournisseur où se trouvent les informations visées à l'annexe II, point 9, du règlement (UE) 2019/2023 de la Commission	https://www.miele.com/

[a] Pour le programme "eco 40-60"